



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 27 Janvier 2011

Date de la convocation 19 Janvier 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Galerie des Arts NEBIAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENUEVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.SATGER Jean-Noël à Mme CAER Michèle, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain à M.BORE Jacques, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.BLANQUER Alain à M.BERNARD Jacques.		

Objet : Contrat administratif de location avec la SIAL représentée par Madame MONIN Bérangère – Local d'activité n°2 du bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE La Barthe à PAULHAN.

Monsieur LIEB informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du démarrage de son activité de fabrication et vente de menuiseries intérieures et extérieures, la SIAL représentée par Madame MONIN Bérangère, a fait part de son souhait de pouvoir prendre à bail à compter du 1^{er} Février 2011, le local d'activité n°2 du bâtiment industriel intercommunal d'une surface de 441 m² situé sur la ZAE La Barthe à PAULHAN, sur la parcelle cadastrée AH n°588.

Il propose au conseil d'approuver ce contrat de location selon les dispositions suivantes :

Durée du contrat : consenti et accepté pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Février 2011.

Loyer : Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 1 684,47 € payable d'avance, étant stipulé que le premier terme sera payable au commencement de l'activité du preneur soit le 1^{er} Mars 2011.

Il ajoute qu'il convient d'autoriser le Président à signer le contrat administratif de location tel que présenté.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat administratif de location du local d'activité n°2 du bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE La Barthe à PAULHAN avec la SIAL représentée par Madame MONIN Bérangère, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.